



Commission du personnel
(collège des autres membres du personnel)



Syndicat des Services Publics - Genève



6, rue des Terreaux du Temple - 1201 Genève
tel: 022 741 50 80 - fax: 022 741 50 85
www.sspge.ch

Rassemblement de protestation du personnel de la Ville de Genève mercredi 26 février de 12h à 13h30 au parc des Bastions près du Palais Eynard

Contre la baisse des indemnités horaires.

La Cour des comptes relève à juste titre la nécessité d'harmoniser les pratiques sur les indemnités. Mais, la volonté du CA de s'attaquer aux indemnités horaires (travail du soir, de nuit, du samedi, du dimanche et des jours fériés et pour le service de piquet) et de supprimer les forfaits actuels est inacceptable. Ces horaires irréguliers ne sont pas sans conséquence sur la vie familiale, sociale, culturelle ou associative et doivent être compensés à leur juste valeur. Pourquoi en plus s'attaquer aux indemnités de repas et de collation ?

Le personnel exige donc d'ouvrir de véritables négociations avec le Conseil administratif et demande :

- De renoncer aux mesures d'économie sur les indemnités.
- De maintenir tous les forfaits justifiés.
- De maintenir le cumul des indemnités de nuit-w-e-jours fériés.
- De renoncer à supprimer les indemnités de repas et de collation.
- De renoncer à limiter la durée du trajet à une heure en cas d'intervention pendant le piquet.
- De trouver un accord négocié avec les organisations du personnel.

Pour l'ouverture de négociations sur la cessation anticipée d'activité pour les fonctions particulièrement pénibles et le plan d'encouragement à une retraite anticipée (PLEND)

Les dispositions transitoires de la caisse pension CAP arrivant à échéance fin 2020, il y a urgence pour permettre aux employé-e-s de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité ou d'une retraite anticipée à partir de 2021 puisque le personnel devra travailler 2 ans de plus. Les négociations sont interrompues depuis 2013 !

Le personnel demande au Conseil administratif de reprendre les négociations sans délai. Nous voulons :

- La liste des fonctions particulièrement pénibles afin de la débattre.
- Que tous les employé-e-s de la Ville de Genève bénéficient d'une retraite anticipée digne de ce nom à 62 ans ou d'une cessation anticipée d'activité à 60 ans pour les personnes exerçant une fonction particulièrement pénible.

Veuillez diffuser cette invitation à l'ensemble du personnel, y compris à celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une adresse électronique, et l'afficher sur les panneaux d'affichage.